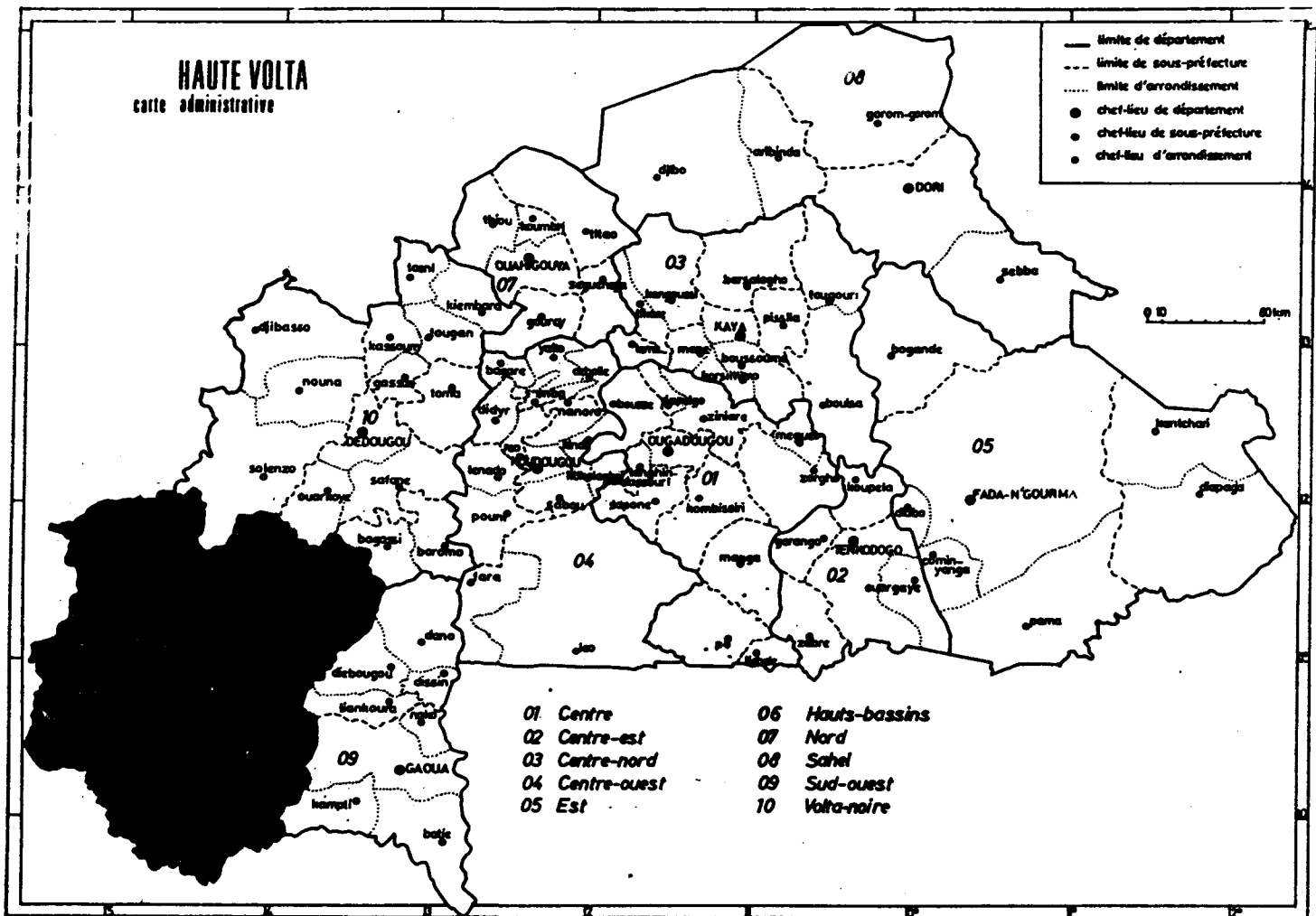


RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION DECEMBRE 1975

ANALYSE DES DONNEES DEMOGRAPHIQUES



DEPARTEMENT DES HAUTS BASSINS

Edition : DRD

## S O M M A I R E

<b>Chapitre I - PRESENTATION GENERALE.</b>	<b>5</b>
<b>1 - Introduction.</b>	<b>5</b>
T1.1 - Nombre de villages, densité des arrondissements et taille moyenne des villages.	<b>6</b>
T1.2 - Répartition des villages par classes d'effectif (%).	<b>7</b>
T1.3 - Répartition ethnique des villages du département (%).	<b>8</b>
<b>2 - L'ensemble du département.</b>	<b>9</b>
T1.4 - Répartition de la population totale par statut de résidence et par sexe.	<b>9</b>
T1.5 - Structure par âge de la population résidente et rapport de masculinité.	<b>10</b>
Graphique 1.1 - Pyramide des âges de la population résidente.	<b>11</b>
<b>3 - Arrondissement.</b>	
T1.6 - Population résidente par arrondissement (effectifs et %).	<b>12</b>
T1.7 - Rapport de masculinité par groupe d'âge de la population résidente des arrondissements.	<b>13</b>
<b>Chapitre II - LES DONNEES COLLECTIVES.</b>	<b>14</b>
<b>1 - Les concessions et les chefs de concession.</b>	<b>14</b>
T2.1 - Chefs de concession de la population résidente et administrative par sexe (effectifs et %).	<b>14</b>
T2.2 - Répartition des chefs de concession et taille moyenne des concessions selon l'âge du chef (%).	<b>15</b>
T2.3 - Répartition des concessions et de la population selon la taille des concessions.	<b>15</b>
<b>2 - Les ménages et les chefs de ménages.</b>	<b>16</b>
T2.4 - Répartition des chefs de ménages par taille moyenne des ménages selon l'âge du chef.	<b>16</b>
<b>Chapitre III - LA NUPTIALITE.</b>	<b>17</b>
<b>1 - Généralités</b>	<b>17</b>
<b>2 - Les célibataires.</b>	<b>17</b>
<b>3 - Les mariés.</b>	<b>18</b>
<b>4 - Les veufs et divorcés.</b>	<b>18</b>

T3.1 - Proportions de célibataires, mariés, veufs divorcés dans la population par groupe d'âge.	19
T3.2 - Proportions de célibataires, mariées, veuves, divorcées dans la population par groupe d'âge.	20
T3.3 - Répartition des mariés selon le nombre d'épouses et selon l'âge (%).	21
Graphique 3.1 - Proportion de célibataires, mariés (ées), monogames et polygames, veufs (ves), divorcés (es) dans la population résidente totale.	22
<b>Chapitre IV - L'ALPHABETISATION.</b>	23
1 - Niveau d'alphabétisation.	23
T4.1 - Population résidente par alphabétisation et par sexe (effectifs et %).	
T4.2 - Répartition des lettrés par groupe d'âge quinquennal et par sexe (%).	24
T4.3 - Proportion de lettrés par groupe d'âge et par sexe (%).	25
<b>Chapitre V - L'ACTIVITE ECONOMIQUE.</b>	26
1 - Les actifs.	26
T5.1 - Répartition des actifs, parmi les résidents de plus de 10 ans par sexe et par âge (effectif et %).	27
T5.3 - Répartition des actifs par activité et selon le sexe (%).	28
<b>Chapitre VI - LES MIGRATIONS.</b>	29
1 - Migration interdépartementale	29
T6.1 - Population née dans les Hauts-Bassins et résident ailleurs en Haute-Volta (effectifs et %)	30
T6.1 - Résidents des Hauts-Bassins nés ailleurs que dans les Hauts-Bassins par lieu de naissance et par sexe (effectifs et %).	31
2 - Immigration.	32
3 - Structure par âge des étrangers et des migrants internes	32
T6.3 - Structure par âge des résidents nés à l'étranger et des migrants internes par sexe (%).	33
T6.4 - Population émigrée par arrondissement de résidence et par sexe (effectifs et %).	34
T6.5 - Population émigrée par rapport à la population administrative par arrondissement de résidence et par sexe. (effectifs et %).	35

## CHAPITRE - I

### PRESENTATION GENERALE

#### 1. - INTRODUCTION.

Le département des Hauts-Bassins, situé à l'extrême-ouest et au sud du pays, occupe une superficie de 43 155 km<sup>2</sup> les villes de (Banfora et Bobo-Dioulasso, exclues), soit 15 % de celle du pays, ce qui en fait le deuxième département le plus étendu après celui de l'Est. Il est limité au sud et au sud-ouest par la Côte-d'Ivoire, à l'ouest par le Mali, au nord par la Volta-Noire et à l'est par le Sud-Ouest. Quatre sous-préfectures et quinze arrondissements le composent.

La population résidente de 455 021 habitants (les 2 villes étant exclues), soit 10,3 % de celle du pays, est inégalement répartie entre les divers arrondissements. On dénombre 564 villages dont la taille moyenne est de 807 habitants.

---

**NOTA :** Sauf mention contraire, l'analyse de ce département ne considère pas les deux villes de Bobo-Dioulasso et Banfora.

**Tableau 1.1. - Nombre de village, densité des arrondissements, et taille moyenne des villages.**

S/P Arrondissement	Nombre de villages	Densité	Taille moyenne des villages
<u>S/Préfecture de Banfora</u>	200	9	815
Banfora	38	29	902
Loumana	19	20	1 246
Mangodara	26	3	332
Niangoloko	15	5	967
Sidéradougou	66	4	441
Sindou	18	26	1 515
Soubakaniédougou	18	16	1 144
<u>S/préfecture de Bobo Dioulasso</u>	178	12	833
Bobo-Dioulasso	123	13	820
Fô	24	9	841
Toussiana	31	12	875
<u>S/Préfecture d'Orodara</u>	135	12	731
Orodara	27	19	970
Koloko	31	17	800
N' Dorola	45	11	614
Samoroguan	32	7	628
Houndé	51	11	891
<b>Ensemble</b>	<b>564</b>	<b>11</b>	<b>807</b>

**Tableau 1.2 - Répartition des villages par classes d'effectifs (%).**

Nombre hab/village	% des villages
Moins de 500	52
500-999	22
1000-1999	18
2000-4999	7
5000-9999	1
Total	100

Le tableau 1-2 ci-dessus présente une proportion très élevée (50 %) de villages de moins de 500 habitants.

Il convient toutefois de nuancer ces données qui masquent certaines réalités. Dans la sous-préfecture de Banfora, les arrondissements de l'ouest (tableau 1.2) : Sindou, Loumana et Soubakaniédougou comptent de très gros villages, contrastant ainsi avec ceux de l'est et du sud qui s'avèrent plutôt petits. La composition ethnique de ces villages de la zone est et sud, différente de celle des autres arrondissements, pourrait peut-être expliquer en partie leur taille.

Une densité moyenne de 11 hab/km<sup>2</sup> a été constatée pour l'ensemble du département. En fait, on peut diviser la région en trois zones : les arrondissements du sud-est sont très peu densément peuplés (moins de 5 hb/km<sup>2</sup>), ceux du centre en montant vers le nord le sont moyennement (Toussiana, Bobo-Dioulasso, Samoroguan, F<sup>8</sup>, N'Dorola, Houndé), et ceux de l'ouest comptent autour de 20 ha/km<sup>2</sup> (Banfora, Loumana, Sindou, Orodara, Koloko).

En outre, le département des Hauts-Bassins se caractérise par une grande diversité ethnique (tableau 1.3).

**Tableau 1.3 - Répartition ethnique des villages du département (%).**

Ethnie dominante	% des villages
<b><u>Mandé</u></b>	<b>(59)</b>
. Sénoufo	18
. Karaboro	5
. Toussian	6
. Tourka	3
. Gouin	7
. Tiéfo	7
. Dioula	5
. Bobo-Dioula	1
. Marka-Dafing	1
. Samogo	1
. Ouara-Natioro-Siénoublé	5
<b><u>Bobo</u></b>	<b>(28)</b>
. Bobo	2
. Bobo-Fing	13
. Bobo-Oullé	9
. Boron	4
<b><u>Dagari</u></b>	<b>(13)</b>
. Dorossyé	7
. Vigué-Komono	5
. Autres	1
<b>Total</b>	<b>100</b>

Comme le souligne le tableau 1-3 ci-dessus, plus de 15 groupes ethniques peuplent la région. Les Mandé rassemblent près de 60 % des effectifs, comparative-ment à 28 % pour la famille des Bobo et 13 % pour celle des Dagari. Les arrondisse-ments de la partie septentrionale du département : Bobo-Dioulasso, Houndé, Fô sont à dominance ethnique Bobo (groupe élargi).

Dans l'ouest, de N'Dorola vers le nord, jusqu'à Niangoloko vers le sud, on retrouve principalement les Sénoufo, Guin, Toussian et apparentés. Plus vers le sud-est, c'est-à-dire vers Sidéradougou et Mangodara, régions à plus faible densité, les Dorossyé et Vigué-Komono semblent dominer.

## 2.- L'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT.

### 2.1 - Les effectifs démographiques.

La population résidente compte 455 021 habitants (tableau 1.4), soit le dixième de l'effectif national. Si à cette population résidente on ajoute les émigrés, on obtient 472 649 personnes. Les émigrés du milieu rural des Hauts-Bassins ne représentent qu'environ 4 % de la population administrative, et ce sont principalement des hommes. Aux émigrés s'ajoutent les résidents absents qui, eux aussi, représentent 4 % de la population administrative. Mais cette fois-ci les absences féminines et masculines s'équilibrent.

Tableau 1.4 - Répartition de la population totale par statut de résidence et par sexes (effectif et %).

Statut de résidence	S e x e					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Résidents présents	210 419	90,0	224 538	94,0	434 957	22,0
Résidents absents	10 936	4,7	9 128	3,8	20 064	4,3
Population résidente	221 355	94,7	233 666	97,8	455 021	96,3
Emigrés	12 373	5,3	5 255	2,2	17 628	3,7
Population administrative	233 728	100,0	238 921	100,0	472 649	100,0



L'analyse de la pyramide des âges appelle les observations suivantes :

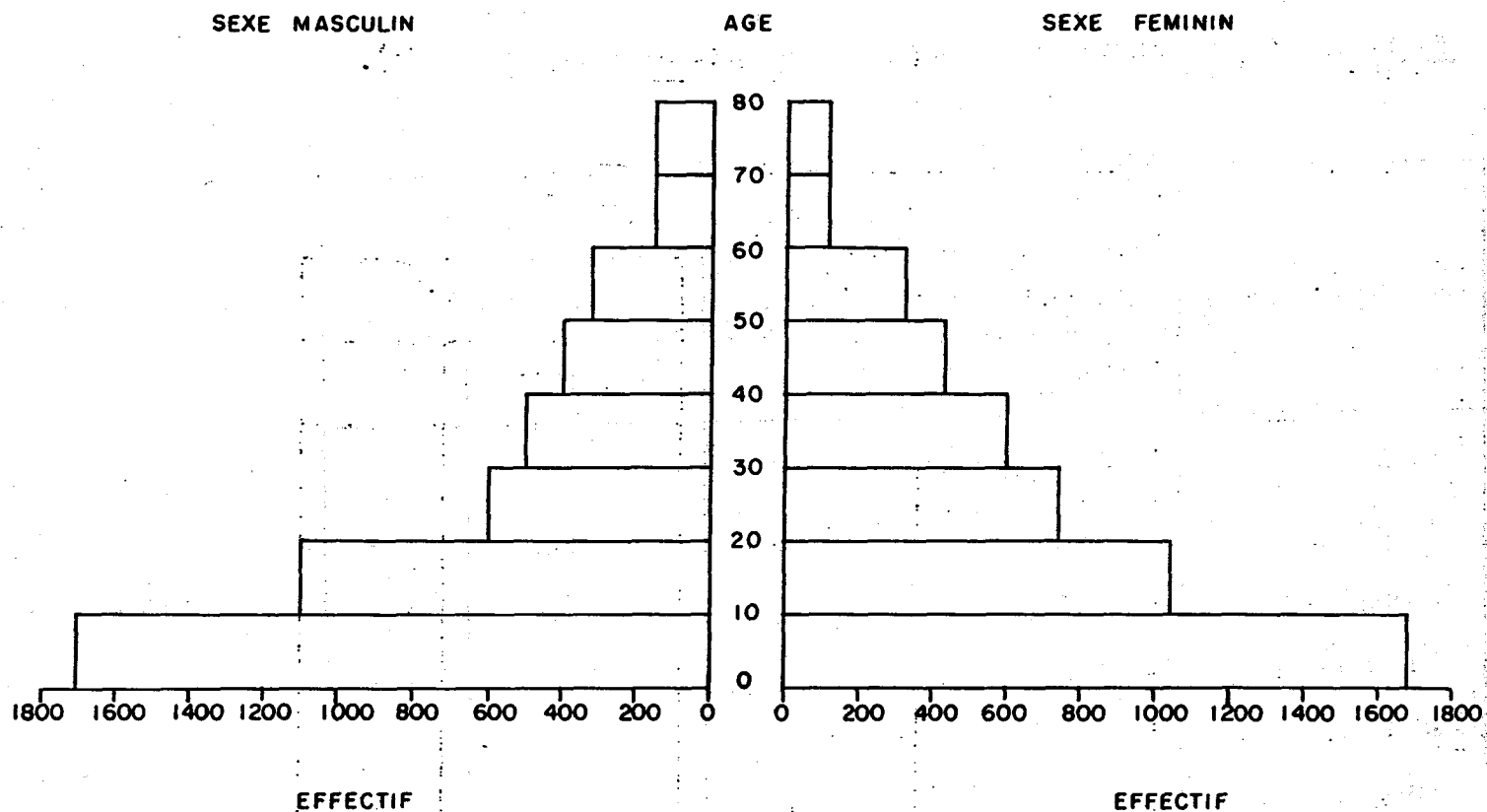
La base large de la pyramide indique une population jeune à forte fécondité. Aux âges adultes le rétrécissement observé est signe d'une émigration, émigration plus importante pour les hommes que pour les femmes.

Certaines irrégularités ne peuvent être expliquées que par des mauvaises déclarations d'âge ou de sexe conduisant à des sous-dénombrements.

Tableau 1.5 - Structure par âge de la population résidente et rapport de masculinité.

Age	Département des Hauts-Bassins				Rapport de masculinité
	Effectif réel		Effectif pour 10000		
	S M	S F	S M	S F	
0-9	76 916	76 781	1 691	1 687	100,2
10-14	28 449	26 380	625	579	107,8
15-19	21 396	21 513	470	473	99,6
20-29	27 021	31 448	594	757	78,4
30-39	22 276	27 423	490	603	81,2
40-49	17 886	20 237	393	445	88,4
50-59	14 463	15 221	318	335	95,0
60 et +	12 948	11 663	284	256	111,0
Total	221 355	233 666	4 865	5 135	94,7

**Graphique I: PYRAMIDE DES AGES DE LA POPULATION  
RÉSIDENTE DU DEPARTEMENT DES HAUTS-BASSINS  
Pour un effectif total de 10 000 personnes**



### 3. - LES ARRONDISSEMENTS.

#### 3.1 - Les Effectifs Démographiques.

Bobo-Dioulasso et Houndé comptent à eux seuls 32 % des effectifs du département : le premier (22 %) et le second; (10 %). Tel que mentionné auparavant les arrondissements du sud, Mangodara, Niangoloko et ceux du nord-ouest Fô et Samoroguan sont les moins peuplés.

Tableau 1,6 - Population résidente par arrondissement (effectif et %).

Arrondissements	Sexe			
	Masculin	Féminin	Sexes réunis	
	Effectif	Effectif	Effectif	%
Banfora	18 214	21 025	39 239	8,6
Loumana	11 598	12 048	23 646	5,2
Mangodara	4 151	4 485	8 636	1,9
Niangoloko	6 953	7 538	14 491	3,2
Sidéradougou	14 155	14 944	29 099	6,4
Sindou	12 820	14 436	27 256	6,0
Soubakaniédougou	9 799	10 770	20 569	4,5
Bobo-Dioulasso	50 425	50 368	100 793	22,1
Fô	10 169	9 993	20 162	4,4
Toussiana	12 833	14 259	27 092	6,0
Orodara	12 634	13 536	26 170	5,8
Koloko	12 303	12 464	24 767	5,4
N'Dorola	13 545	14 080	27 625	6,1
Samoroguan	9 737	10 363	20 100	4,4
Houndé	22 019	23 357	45 376	10,0
<b>Total</b>	<b>221 355</b>	<b>233 666</b>	<b>455 021</b>	<b>100,0</b>

Tableau 1.7 - Rapport de masculinité par groupe d'âge de la population résidente des arrondissements

Age	Arrondissements														
	Banfo- ra	Louma- na	Mange- dara	Nian- golo- ko	Sidéra- dougou	Sindou	Souba- kanié- dougou	Fô	Tous- siana	Oroda- ra	Kolo- ko	N'Dore- la	Samore- guan	Houn- dé	Bobe- Diou- lasse
0-9	97,4	101,2	99,6	98,6	100,6	97,2	98,9	102,2	98,5	99,9	98,8	98,5	94,6	100,4	102,3
10-14	100,8	104,1	100,0	98,7	107,8	101,7	101,3	121,7	97,1	110,6	108,0	112,7	105,6	118,6	103,3
15-19	101,3	96,6	85,7	99,2	96,0	105,2	97,3	111,1	94,6	97,1	97,3	91,6	90,3	110,9	103,5
20-29	107,1	88,4	67,9	73,4	72,2	66,4	74,7	72,9	82,4	81,5	80,4	80,5	85,0	71,4	85,8
30-39	82,2	84,9	89,3	83,9	80,5	70,6	74,9	88,4	74,7	75,7	84,1	84,5	88,8	75,0	90,7
40-49	71,5	91,1	90,5	91,5	96,2	79,2	86,2	142,8	73,3	81,4	101,3	86,2	86,9	95,9	107,6
50-59	69,9	91,1	114,1	86,2	99,6	83,1	80,6	138,7	76,2	91,1	112,3	110,6	105,0	97,3	124,2
60 et +	87,5	107,9	103,5	122,2	124,7	96,7	123,8	111,9	107,1	93,0	143,8	124,2	105,0	95,0	123,4
Total	86,6	96,3	92,6	92,2	94,7	88,8	91,0	101,8	90,0	93,3	98,7	96,2	94,0	94,3	100,1

CHAPITRE - IILES DONNEES COLLECTIVES1.- LES CONCESSIONS ET LES CHEFS DE CONCESSION.

Le département des Hauts-Bassins compte environ 29 000 concessions dont un infime pourcentage appartient à des émigrés. 96 % des chefs de concession sont des hommes, situation identique à celle du reste du pays.

Tableau 2.1 - Chefs de concession de la population résidente et administrative par sexe (effectif et %).

Statut de Résidence	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Population résidente	27 927	95,8	1 213	4,2	29 140	100,0
Résidents présents	27 241	95,8	1 196	4,2	28 437	100,0
Résidents absents	686	97,6	17	2,4	703	100,0
Emigrés	167	98,8	2	1,2	169	100,0
Population administrative	28 094	95,9	1 215	4,1	29 309	100,0

L'âge moyen des chefs de concession est de 38,5 ans, soit un an de moins que celui constaté pour l'ensemble du pays. A cet âge, le chef a environ 10,8 personnes à charge alors que vers 60 ans il en a 20.

En moyenne, la concession abrite 14,5 personnes, soit 3 personnes de plus que la moyenne nationale.

**Tableau 2.2 - Répartition des chefs de concession et taille moyenne des concessions selon l'âge du chef (%)<sup>(1)</sup>**

Age du Chef	Effectif	Taille moyenne
15-19	99	8,8
20-29	2 208	7,9
30-39	5 634	10,8
40-49	6 745	13,5
50-59	7 003	15,8
60 et +	7 770	20,2
<b>Total</b>	<b>29 459</b>	<b>14,5</b>

Le tableau 2.3 donne la répartition des concessions et de la population selon la taille des concessions. Près de 50 % des concessions comptent plus que 10 personnes, et rassemblent 82 % des effectifs.

**Tableau 2.3 - Répartition des concessions et de la population selon la taille des concessions.**

Taille	Concessions %	Population %
1	2,9	0,2
2-4	16,7	3,4
5-9	30,7	14,4
10-19	27,9	27,1
20 et +	21,8	54,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) Y inclus les déménagés et les passagers. Le chiffre (29 459) est donc quelque peu différent de celui du tableau 2.1 (29 309).

### 3. - LES MENAGES ET LES CHEFS DE MENAGES.

La majorité des chefs de ménage sont des hommes. Ici, comme ailleurs dans le pays, l'âge au mariage est aussi celui où on devient chef de ménage et à mesure que l'on vieillit, le nombre de personnes à charge augmente. La taille moyenne du ménage se situe autour de 5,5 individus. Au tableau 2.4, on constatera que 87 % des ménages comptent moins de 10 personnes.

Tableau 2.4 - Répartition des chefs de ménage par taille moyenne des ménages selon l'âge du chef.

Taille des ménages	Effectif des ménages	%	Age du chef	effectif des ménages	%
1	5 620	6,8	15-19	865	1,0
2-4	33 226	40,2	20-29	13 107	15,9
5-9	33 429	40,5	30-39	20 593	24,9
10-19	9 900	12,0	40-49	18 219	22,1
20-29	374	0,5	50-59	15 504	18,8
30 et +	28	0,0	60 et +	14 289	17,3
Total	82 577	100,0	Total	82 577	100,0

CHAPITRE - III

LA NUPTIALITE

1. - GENERALITE.

La répartition par état matrimonial varie grandement selon le sexe ; tous âges confondus, près de la moitié des hommes sont célibataires comparative-ment à 26 % pour les femmes. La structure par âge et les coutumes matrimoniales particulières à chaque groupe influencent la répartition de la population par état matrimonial.

2. - LES CELIBATAIRES. (Tableau 3.1)

La proportion de célibataires de sexe masculin, 100 % à 10-14 ans, régresse progressivement pour se stabiliser vers 45 ans à environ 6 %. Le célibat définitif touche 5,4 % des hommes vers 55 ans, pourcentage similaire à celui observé pour l'ensemble du pays.

Quant à la proportion de célibataires de sexe féminin, elle diminue beaucoup plus rapidement et dès 35 ans, atteint un minimum ; à cet âge, le célibat définitif touche 2 % des femmes, comme pour l'ensemble du pays.



### 3. - LES MARIÉS.

#### 3.1- L'âge au mariage.

Pour les hommes, le mariage ne débute réellement que dans la vingtaine et l'âge moyen au premier mariage est d'environ 26,4 ans (27,2 ans pour l'ensemble du pays). Pour les femmes, dès 15-19 ans, 50 % sont déjà mariées. Cette proportion augmente jusqu'à 40 ans pour ensuite régresser au profit du veuvage principalement. En moyenne, les femmes se marient vers 17,9 ans, âge un peu plus élevé que dans le reste du pays (17,2 ans).

#### 3.2 - La polygamie. (tableaux 3.1 et 3-3)

Sans distinction d'âge, on trouve <sup>parmi</sup> les hommes mariés 65 % de monogames. En ventilant les données par âge, on constate que la polygamie est fonction de l'âge : à 25-29 ans, elle ne concerne que 20 % des hommes mariés, et 43,7 % à 55-59 ans. Si 65 % des hommes mariés n'ont qu'une épouse, 26 % en ont deux ; avoir trois épouses ou plus est plutôt rare, même aux âges élevés.

### 4. - LES VEUFES ET DIVORCÉS. (tableaux 3.1 et 3-2)

Dans les Hauts-Bassins, milieu rural, le divorce est à peu près inexistant. Par contre, le veuvage affecte tout particulièrement les femmes : à partir de 45 ans 12 % des femmes sont veuves ; plus de 50 % le sont chez les plus de 60 ans. La surmortalité masculine, la polygamie et le fait que des hommes se marient souvent à des femmes plus jeunes sont à l'origine de cet état de fait.

**Tableau 3.1 - Proportions de célibataires, mariés, veufs, divorcés dans la population, par groupe d'âge.**

Age	Sexe masculin						Tout état
	Célibataires	Mariés			Veufs	Divorcés	
		Monogames	Polygames	Total			
1							
10-14	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
15-19	96,5	3,1	0,4	3,5	0,0	0,0	100,0
20-24	72,2	24,1	3,4	27,5	0,2	0,1	100,0
25-29	38,5	48,4	12,0	60,4	0,6	0,5	100,0
30-34	19,3	57,0	21,8	78,8	1,2	0,7	100,0
35-39	10,4	56,0	30,7	86,7	1,7	1,2	100,0
40-44	8,4	53,6	34,1	87,7	2,7	1,2	100,0
45-49	6,4	51,4	37,2	88,6	3,9	1,1	100,0
50-54	5,5	49,6	38,6	88,2	4,6	1,7	100,0
55-59	5,2	49,3	38,3	87,6	5,9	1,3	100,0
60 et +	5,3	48,9	33,6	82,5	11,0	1,2	100,0
<b>Ensemble</b>	48,7	31,7	16,8	48,5	2,2	0,6	100,0
<b>Effectif</b>	70 277	45 711	24 256	69 967	3 206	885	144 335

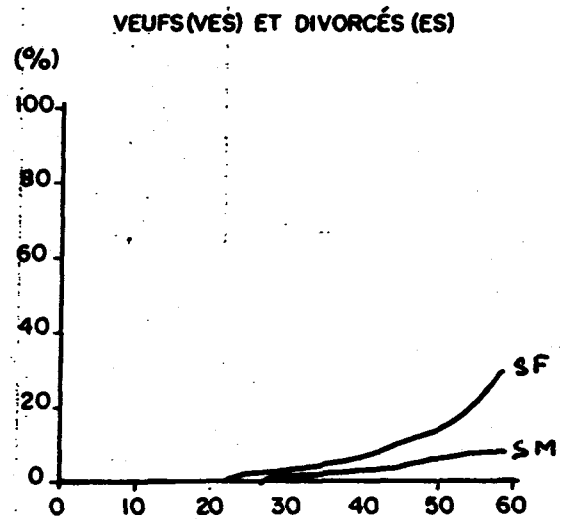
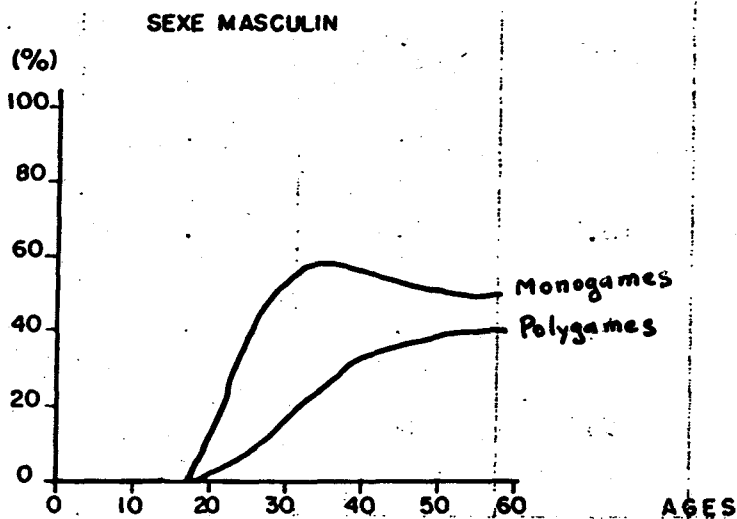
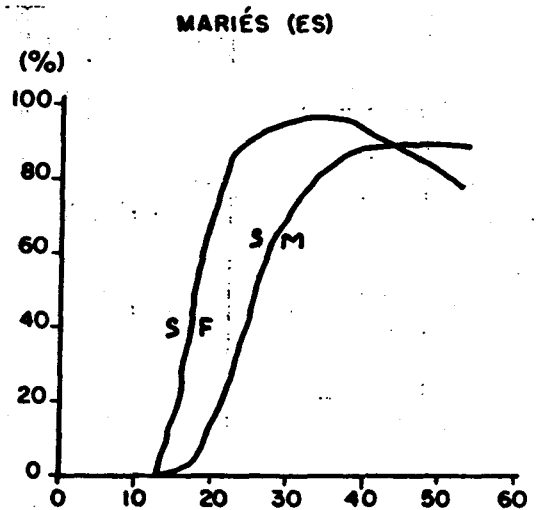
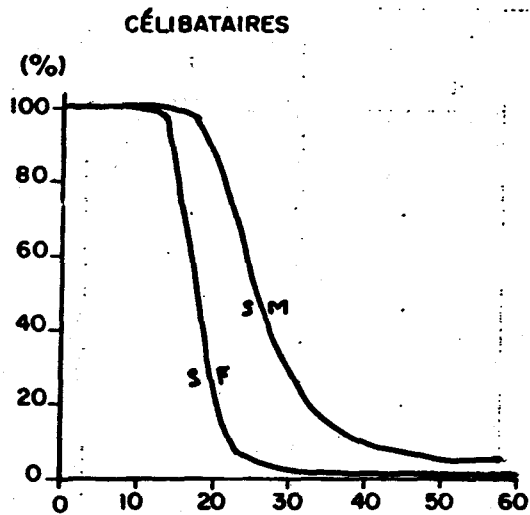
**Tableau 3.2 - Proportion de célibataires, mariées, veuves, divorcées dans la population, par groupe d'âge.**

Age	Sexe féminin				
	Célibataires	Mariées	Veuves	Divorcées	Tout état
10-14	98,4	1,6	0,0	0,0	100,0
15-19	50,1	49,4	0,3	0,2	100,0
20-24	9,0	89,5	1,0	0,5	100,0
25-29	3,8	94,2	1,4	0,6	100,0
30-34	2,1	94,5	2,7	0,7	100,0
35-39	1,8	93,1	4,5	0,6	100,0
40-44	2,0	89,2	8,1	0,7	100,0
45-49	1,5	85,9	12,0	0,6	100,0
50-54	2,2	78,1	19,0	0,7	100,0
55-59	2,3	68,3	28,7	0,7	100,0
60 et +	4,2	42,5	52,7	0,6	100,0
<b>Ensemble</b>	25,9	65,2	8,4	0,5	100,0
<b>Effectif</b>	40 598	102 207	13 213	716	156 734

**Tableau 3.3 - Répartition des mariés selon le nombre d'épouses et selon l'âge (%).**

Age	Monogames	Polygames			Total
	1 épouse	2 épouses	3 épouses	4 épouses et +	
10-14	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
15-19	88,2	9,7	1,5	0,6	100,0
20-24	87,8	11,5	0,6	0,1	100,0
25-29	80,2	18,0	1,6	0,2	100,0
30-34	72,4	24,0	3,1	0,5	100,0
35-39	64,6	28,9	5,5	1,0	100,0
40-44	61,1	30,1	7,2	1,6	100,0
45-49	58,0	30,9	8,6	2,5	100,0
50-54	56,2	30,9	10,2	2,7	100,0
55-59	56,3	29,5	10,3	3,9	100,0
60 et +	59,2	27,4	9,3	4,1	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>65,3</b>	<b>26,3</b>	<b>6,5</b>	<b>1,9</b>	<b>100,0</b>

**Graphique 3.1: PROPORTIONS DE CÉLIBATAIRES, MARIÉS (ES), MONOGAMES ET POLYGAMES, VEUFS (VES) DIVORCÉS (ES) DANS LA POPULATION RÉSIDENTE TOTALE POUR CHAQUE GROUPE D'ÂGES**  
 Département des Hauts Bassins



CHAPITRE - IVL'ALPHABETISATION.1. - NIVEAU D'ALPHABETISATION.

Au recensement de 1975, a été considérée comme alphabétisée toute personne sachant lire et écrire une langue quelconque.

Le milieu rural des Hauts-Bassins est légèrement plus alphabétisé (9,0 % de lettrés) que l'ensemble de la Haute-Volta (5,6 %). Ce sont presque essentiellement les hommes qui sont lettrés. (tableau 4.1)

Tableau 4.1 - Population résidente par alphabétisation et par sexe (effectif et %).

Alphabé- tisation	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Lettrés	27 665	15,2	6 297	3,3	33 962	9,1
Illettrés	154 220	84,8	187 210	96,7	341 430	90,9
Total	181 885	100,0	193 507	100,0	375 392	100,0

1.1 - Répartition des lettrés selon l'âge et proportion de lettrés par groupe d'âge.

Près des trois quarts des lettrés ont moins de 20 ans. Chez les femmes, 85 % des lettrées ne dépassent pas 20 ans. Les données illustrent bien que les efforts d'alphabétisation sont tout à fait récents. (voir tableau ci-dessous)

Tableau 4.2 - Répartition des lettrés par groupe d'âge quinquennal et par sexe (%).

Age	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
5-9	10,6	19,1	11,7
10-14	24,2	34,6	26,1
15-19	20,4	19,9	20,3
20-24	13,4	11,4	13,0
25-29	9,2	6,3	8,7
30-34	5,1	3,4	4,8
35-39	4,7	1,9	4,2
40-44	3,4	1,1	2,9
45-49	2,2	0,6	2,4
50-54	1,9	0,6	1,7
55-59	1,8	0,4	1,6
60-64	1,2	0,3	1,0
65-69	0,8	0,1	0,7
70-74	0,5	0,2	0,4
75-79	0,2	0,0	0,2
+ 80	0,4	0,1	0,3
Total	100,0	100,0	100,0
Effectif	(27 665)	(6 297)	(33 962)

Le tableau 4.3, montre qu'entre 10 et 25 ans, âges où la proportion d'alphabétisés est la plus élevée, il n'est enregistré qu'environ 15 % d'alphabétisés. Une ventilation des données par sexe fait apparaître que vers 10-14 ans, 8 % seulement des filles sont lettrées et que ce pourcentage constitue un maximum. Cette proportion est nettement inférieure au 25 % des garçons lettrés à peu près aux mêmes âges.

Tableau 4.3 - Proportion de lettrés par groupe d'âge et par sexe (%)

Age	Population totale			Lettrés			% des lettrés		
	S M	S F	Ensemble	S M	S F	Ensemble	S M	S F	Ensemble
5-9	37 178	36 482	73 660	2 782	1 202	3 984	7,5	3,3	5,4
10-14	28 422	26 358	54 780	6 698	2 175	8 873	23,6	8,3	16,2
15-19	21 382	21 494	42 876	5 641	1 254	6 895	26,4	5,8	16,1
20-24	14 142	16 493	30 635	3 697	717	4 414	26,1	4,3	14,4
25-29	12 856	17 926	30 782	2 552	394	2 946	19,9	2,2	9,6
30-34	10 788	14 190	24 978	1 427	215	1 642	13,2	1,5	6,6
35-39	11 467	13 208	24 675	1 294	116	1 410	11,3	0,9	5,7
40-44	8 932	10 030	18 968	927	71	998	10,4	0,7	5,3
45-49	8 932	10 196	19 128	786	40	826	0,1	0,4	4,3
50-54	7 393	8 116	15 509	520	38	558	7,0	0,5	3,6
55-59	7 063	7 088	14 151	506	28	534	7,2	0,4	3,8
60-64	4 812	4 597	9 409	328	21	349	6,8	0,5	3,7
65-69	3 261	2 743	6 004	216	8	224	6,6	0,3	3,7
70-74	2 138	1 899	4 037	128	11	139	6,0	0,6	3,4
75-79	1 208	1 188	2 396	66	3	69	5,5	0,3	2,9
+ de 80	1 905	1 499	3 404	97	4	101	5,1	0,3	3,0
<b>Ensemble</b>	<b>181 885</b>	<b>193 507</b>	<b>375 392</b>	<b>27 665</b>	<b>6 297</b>	<b>33 962</b>	<b>15,2</b>	<b>3,3</b>	<b>9,1</b>



## CHAPITRE - V

### L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Au recensement de 1975, il a été enregistré pour toute personne son activité principale. L'analyse des données demeure limitée. En effet, le concept d'activité et la nomenclature des professions utilisés lors du recensement ne permettent pas de saisir la réalité voltaïque en la matière. Ce problème est encore plus aigu lorsqu'il s'agit de cerner l'activité des femmes. En effet, le rôle économique des femmes devient masqué par le fait que celles-ci se retrouvent en grande partie sous la rubrique "ménagères" et sont ainsi considérées comme inactives.

#### 1.- LES ACTIFS.

Environ 37 % des individus sont considérés comme actifs dans le milieu rural des Hauts-Bassins. Les variations par sexe apparaissent assez importantes du fait des définitions. Sans distinction d'âge les trois quarts des hommes travaillent. Ils ne commencent réellement que vers 15-19 ans (tableau 5.1), et de 20 à 60 ans la presque totalité des individus sont occupés. Après cet âge le pourcentage d'actifs diminue, à cause de la retraite (même si en réalité les intéressés vaquent à d'autres occupations).

**Tableau 5.1 - Répartition des actifs parmi les résidents de plus de 10 ans par sexe et par âge (effectif et %).**

Sexe	Age							Ensemble
	10-14	15-19	20-29	30-39	40-49	50-59	60 et +	
<b>Masculin</b>								
%	6,6	78,8	93,6	96,7	96,1	94,5	88,4	74,7
Effectif	(1 883)	(16 856)	(25 288)	(21 542)	(17 194)	(13 674)	(11 441)	(107878)
<b>Féminin</b>								
%	0,7	2,7	1,8	1,6	1,8	2,1	1,6	1,7
Effectif	(181)	(574)	(622)	(426)	(355)	(313)	(186)	(2657)
<b>Ensemble</b>								
%	3,8	40,6	42,2	44,2	46,0	47,1	47,2	36,7
Effectif	(2 064)	(17 430)	(25 910)	(21 968)	(17 549)	(13 987)	(11 627)	(110535)

### 1.1 - Les Activités.

Le secteur primaire occupe 93 % de la population active. Les secteurs secondaire et tertiaire sont donc pratiquement inexistantes en milieu rural (tableau 5.1). L'agriculture demeure au centre de l'activité économique de la région. L'élevage occupe cependant un petit pourcentage de gens, probablement des peuls.

Les individus dont on connaît l'activité dans le secteur secondaire sont principalement occupés dans les métaux et les textiles, alors que la poterie, vannerie et la petite industrie alimentaire sont réservées aux femmes.

Dans le secteur tertiaire, l'enseignement d'abord, puis le commerce ensuite, et enfin les services et les forces armées sont les activités les plus enregistrées.

Tableau 5.3 - Répartition des actifs par activité et selon le sexe (%).

	Département des Hauts-Bassins		
	Masculin	Féminin	Ensemble
<b>Secteur primaire (total)</b>	100,0	100,0	100,0
. Agriculture	95,2	96,5	95,3
. Marafchage	0,0	0,1	0,0
. Elevage	4,7	3,4	4,6
. Forêts	0,1	0,0	0,1
<b>Effectif</b>	(100 364)	(2 248)	(102 612)
<b>Secteur second. (total)</b>	100,0	100,0	100,0
. Maîtrise	0,3	0,0	0,3
. Textile	15,8	4,2	15,4
. Peaux-cuir	2,2	0,5	2,1
. Alimentation	4,3	15,7	4,7
. Bois	1,7	1,1	1,6
. Métaux	34,1	9,4	33,2
. Mécanique précise	0,2	0,0	0,2
. Electricité	0,2	0,0	0,2
. Poterie-tresse	0,4	58,1	2,5
. Construction	2,7	0,0	2,6
. Autres ouvriers	33,3	9,4	32,5
. Conducteurs	4,8	1,6	4,7
<b>Effectif</b>	(5 003)	(191)	(5 194)
<b>Secteur tertiaire (total)</b>	100,0	100,0	100,0
Techn.libérales assim.	2,1	3,2	2,2
. Médicales	4,1	22,9	5,7
. Enseignement	32,2	21,1	31,3
. Ass. immobilier	9,2	6,4	8,9
. Commerce	29,1	22,5	28,6
. Services	10,4	23,9	11,5
. Forces armées	12,9	0,0	11,8
<b>Effectif</b>	(2 511)	(218)	(2 729)

## CHAPITRE - VI

### LES MIGRATIONS

Dans la présentation générale, il a été souligné que le milieu rural des Hauts-Bassins est une région de moyenne émigration avec un peu moins de 4 % d'émigrés dans la population administrative, contre 5,6 % pour l'ensemble du pays.

#### 1. - MIGRATION INTERDEPARTEMENTALE.

15 298 personnes nées dans le département des Hauts-Bassin habitent dans un autre département au moment du recensement. Les principales destinations sont les départements limitrophes, d'abord le Centre (38 %), la Volta-Noire (27 %), le Sud-Ouest (11 %) et le Centre-Ouest (11 %). (voir tableau 6-1)

**Tableau 6.1 - Population née dans les Hauts-Bassins et résidant ailleurs en Haute-Volta (effectif et %).**

Lieu de résidence	Département des Hauts-Bassins	
	Effectif	%
Centre	5 740	37,5
Centre-Ouest	1 674	11,0
Nord	706	4,6
Centre-Est	342	2,2
Centre-Nord	389	2,6
Est	418	2,7
Sahel	243	1,6
Sud-Ouest	1 716	11,2
Volta-Noire	4 070	26,6
<b>Total</b>	<b>15 298</b>	<b>100,0</b>

En ce qui concerne les échanges internes, 8,5 % de la population résidente rurale des Hauts-Bassins sont originaires d'un autre département voltaïque. Les arrivées proviennent du Sud-Ouest (28 %), du Nord (28 %) et du Centre-Ouest (19 %) principalement. (voir tableau 6-2)

**Tableau 6.2** - Résidents des Hauts-Bassins nés ailleurs que dans les Hauts-Bassins, par lieu de naissance et par sexe (effectif et %).

Lieu de naissance	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Nés en Haute-Volta	19 823	100,0	18 792	100,0	38 615	100,0
Centre	1 553	7,8	1 160	6,2	2 713	7,0
Centre-Est	182	0,9	153	0,8	335	0,9
Centre-Nord	2 034	10,3	1 686	9,0	3 720	9,6
Centre-Ouest	3 840	19,4	3 524	18,7	7 364	19,1
Est	89	0,5	73	0,4	162	0,4
Nord	5 857	29,5	5 086	27,1	10 943	28,3
Sahel	579	2,9	461	2,4	1 040	2,7
Volta-Noire	625	3,2	769	4,1	1 394	3,6
Sud-Cuest	5 064	25,5	5 880	31,3	10 944	28,4
Nés à l'étranger	4 755	100,0	4 809	100,0	9 564	100,0
Côte-d'Ivoire	2 324	48,9	2 154	44,8	4 478	46,8
Mali	1 863	39,2	2 237	46,5	4 100	42,9
Autres	568	11,9	418	8,7	986	10,3

Le Solde migratoire interne qui en résulte <sup>(1)</sup>.

Entrées

+ 38 615

Sorties

- 15 298

Solde = 23 317

est donc positif.

(1) Comme les sorties vers le reste du pays sont surestimées, incluant celles des deux villes, le solde migratoire est sous-estimé.

## 2. - IMMIGRATION.

L'apport de l'étranger est évalué à environ 2 % de la population résidente. Ces étrangers sont principalement originaires de la Côte-d'Ivoire et du Mali (davantage de la Côte-d'Ivoire que du Mali dans le cas des hommes).

(tableau 6.2)

## 3.- STRUCTURE PAR AGE DES ETRANGERS ET DES MIGRANTS INTERNES<sup>(1)</sup>.

Les individus enregistrés comme étrangers sont, pour près de la moitié, âgés de moins de 15 ans et, pour près des trois quarts, de moins de 39 ans. Ce sont probablement des enfants nés de parents voltaïques en migration et qui reviennent au pays. A ceux-ci s'ajoutent les époux et épouses originaires de l'étranger.

Parmi les immigrants internes, la proportion d'enfants est un peu moindre et on compte une fraction importante d'adultes. On peut faire l'hypothèse qu'il s'agit de migrations de familles. (tableau 6.3)

---

(1) Nés dans un autre département que le département de résidence.

**Tableau 6.3 - Structure par âge des résidents nés à l'étranger et des migrants internes par sexe (%).**

Age	Statut de résidence			
	Etrangers		Migrants internes	
	S M	S F	S M	S F
0-9	37,1	35,1	21,3	20,4
10-14	16,0	13,1	13,4	10,5
15-19	10,1	9,1	11,5	9,7
20-29	10,5	16,0	16,6	25,0
30-39	9,8	12,6	14,5	16,9
40-49	7,1	7,2	11,5	8,7
50-59	4,8	4,2	6,6	4,4
60 et +	4,6	2,7	4,6	4,4
<b>Total</b>	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Effectif</b>	(4 755)	(4 809)	(19 823)	(18 796)

### 5. - L'EMIGRATION.

Certains arrondissements fournissent davantage d'émigrants vers l'étranger ; ce sont ceux de Banfora, de Bobo-Dioulasso et de Sédougou. Toutefois, c'est Banfora rural, Mangodara, Sédougou et Sindou qui comptent le plus grand pourcentage d'émigrés par rapport à la population administrative avec pour le premier arrondissement, 9 % d'émigrés et 6 % pour les autres. (tableau 6.5)



Tableau 6.4 - Population émigrée par arrondissement de résidence  
et par sexe (effectif et %).

Arrondissement de résidence	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Banfora	2 365	19,1	1 379	26,2	3 744	21,2
Loumana	769	6,2	273	5,2	1 042	5,9
Mangodara	403	3,3	157	3,0	560	3,2
Niangoloko	285	2,3	108	2,1	393	2,2
Sidéradougou	1 316	10,7	502	9,6	1 818	10,3
Sindou	1 296	10,5	406	7,7	1 702	9,6
Soubakaniédougou	747	6,0	293	5,6	1 040	5,9
Bobo-Dioulasso	1 396	11,3	505	9,6	1 901	10,8
F8	193	1,6	80	1,5	273	1,5
Toussiana	645	5,2	232	4,4	877	5,0
Orodara	820	6,6	514	9,8	1 334	7,6
Koloko	802	6,5	165	3,1	967	5,5
N'Dorola	488	4,0	268	5,1	756	4,3
Samorguant	249	2,0	114	2,2	363	2,1
Houndé	598	4,8	259	4,9	857	4,9
Total	12 372	100,0	5 255	100,0	17 627	100,0

**Tableau 6.5 - Population émigrée par rapport à la population administrative par arrondissement de résidence et par sexe (effectif et %).**

Arrondissement de résidence	Population administrative			% d'émigrés		
	S M	S F	Ensemble	S M	S F	Ensemble
Banfora	20 579	22 404	42 983	11,5	6,2	8,7
Loumana	12 367	12 321	24 688	6,2	2,2	4,2
Mangodara	4 554	4 642	9 196	8,8	3,4	6,1
Niangoloko	7 238	7 646	14 884	3,9	1,4	2,6
Sidéradougou	15 471	15 446	30 917	8,5	3,3	5,9
Sindou	14 116	14 842	28 958	9,2	2,7	5,9
Soubakaniédougou	10 546	11 063	21 609	7,1	2,6	4,8
Bobo-Dioulasso	51 821	50 873	102 694	2,7	1,0	1,9
Fô	10 362	10 073	20 435	1,9	0,8	1,3
Toussiana	13 478	14 491	27 969	4,8	1,6	3,1
Orodara	13 454	14 050	27 504	6,1	3,7	4,9
Koloko	13 105	12 629	25 734	6,1	1,3	3,8
N'Dorola	14 033	14 348	28 381	3,5	1,9	2,7
Samorgan	9 986	10 477	20 463	2,5	1,1	1,8
Houndé	22 617	23 616	46 233	2,6	1,1	1,9
<b>Total</b>	<b>232 735</b>	<b>338 258</b>	<b>472 648</b>	<b>5,3</b>	<b>2,2</b>	<b>3,7</b>

Les données permettent de conclure que dans l'ensemble, l'émigration dans le département des Hauts-Bassins est moins importante que dans le reste du pays. Toutefois, les arrondissements à proximité de la ligne du chemin de fer Ouagadougou-Abidjan c'est-à-dire Banfora, Sidéradougou et Sindou, comptent 6 à 9 % d'émigrés. Mais cette émigration est assez largement compensée par l'arrivée d'individus des autres départements voltaïques principalement originaires du Sud-Ouest, du Nord et du Centre-Ouest. Les sorties vers les départements limitrophes sont limitées, de sorte que le solde migratoire interne est nettement positif.